

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30**

N° DEL2017\_188 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL

#### **L'an deux mille dix sept, le douze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

**Membres présents non votants** : Mesdames, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs, Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

**Votants : 46**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017****N° DEL2017\_188 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL**

Pilote : Parc auto

**Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,**

Par délibération en date du 28 septembre 2004, le conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence propreté urbaine.

A ce jour, un véhicule n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre de l'exercice de cette compétence.

Il s'agit du matériel suivant :

- Véhicule utilitaire léger de type Citroën Berlingo immatriculé 4830 SX 81.

Ce matériel correspond aux éléments d'inventaire suivants :

N° d'inventaire	Désignation	Date d'entrée dans l'actif	Valeur brute	V.N.C.au 31/12/2017
V11-13517-2005	Fourgonnette Berlingo	28/09/2005	10 819,04 €	0,00 €
13859-2006	Poste autoradio K7	03/01/2006	150,09 €	0,00 €
13865-2006	Protection étanche	03/01/2006	563,08	0,00 €

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lequel aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Je vous propose de mettre fin à la mise à disposition de ce véhicule et de le restituer à la Ville d'Albi au 12 décembre 2017.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ce véhicule, il convient d'accepter que l'agglomération diligentera la procédure de réforme ou de cession de ce véhicule, prendra en charge les frais afférents et recevra l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la restitution du véhicule suivant à la Ville d'Albi au 12 décembre 2017 : Véhicule utilitaire léger de type Citroën Berlingo immatriculé 4830 SX 81.

**DÉCIDE** dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ces véhicules ; de diligenter la procédure de réforme ou de cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

**AUTORISE** la présidente à signer tous les actes afférents à cette opération.

**DEMANDE** au trésorier d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondant.

Pour extrait conforme,  
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL